

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Présidente

Le 21 juin 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nombreuses sont les associations sportives et culturelles, dont vous faites partie, qui œuvrent au quotidien pour accompagner les enfants dans leur découverte et l'apprentissage d'une discipline.

Afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de pouvoir s'épanouir dans l'exercice d'une activité sportive ou culturelle au sein des associations vincennes, le Centre communal d'action sociale de Vincennes qui a notamment pour mission d'aider les familles en difficulté, **renouvelle à la prochaine rentrée scolaire l'aide « Jeunes Sport-Culture »**.

Cette aide est destinée aux enfants, jusqu'à 18 ans révolus, et consiste en la prise en charge financière de 50% des frais d'adhésion et/ou d'équipement nécessaire à l'exercice d'une activité, sans pouvoir excéder 150€ par an et par enfant. Elle est attribuée sous conditions de ressources (non imposable avant décote) et sur présentation du devis ou de la facture acquittée. Elle est versée, après étude de la demande, sous forme de chèque à l'association (sur devis) ou par virement à la famille (facture acquittée). Les familles, susceptibles de pouvoir y prétendre, doivent se rapprocher du CCAS (Espace Pierre-Souweine 70 rue de Fontenay (01.43.98.66.95) et **déposer leur dossier le mercredi 18 octobre 2023 au plus tard** (voir formulaire de demande joint).

Si vous souhaitez davantage d'information, Madame NAKACH, Directrice de la Vie sociale (mpnakach@vincennes.fr) (01.43.98.67.84) se tient à votre disposition.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration pour informer les familles de ce dispositif, je vous prie de recevoir, Chère Madame, Cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le 21 juin 2023
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Maire de Vincennes
Signé électroniquement

